



Communiqué de presse

Débats d'appel dans l'affaire d'assassinat au moyen d'une massette

Le Tribunal cantonal a reconnu coupable de tentative d'assassinat et d'assassinat l'homme qui avait étranglé sa compagne jusqu'à l'évanouissement le 15 juillet 2017, puis l'avait frappée avec une massette le 2 mars 2018, à Brigue. Il l'a condamné à une peine privative de liberté de 18 ans.

Pour ces faits, le Tribunal d'arrondissement du Haut-Valais l'avait condamné à la même peine. En dépit de l'administration de nouveaux moyens de preuve et de la correction de quelques points de fait, le Tribunal cantonal a confirmé le jugement de première instance.

Sion, 11 mars 2021

Dr Thierry Schnyder

Président Cour pénale I

Tribunal cantonal du Valais

Monsieur le juge cantonal Dr Thierry Schnyder répondra aux questions des journalistes, par téléphone, le 12 mars 2021, pendant les horaires de bureau.